



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 9 décembre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 18h45

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BLAISON René suppléant de Mme Valérie MAILLARD ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Thérèse ;

C.C.L.L :

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : PARIS Daniel

Procuration de vote :

Mandants : Alain MONNIER ; André TERZO.

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril

**Objet : 5A. Contrat de soutien au tri des emballages ménagers avec CITEO
Avenant de renouvellement pour 2023
2022/12_22-79**

VALORISATION DE MATIÈRE - CENTRE DE TRI

CONTRAT DE SOUTIEN AU TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS AVEC CITEO : AVENANT DE RENOUVELLEMENT POUR 2023

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Le contrat CITEO, barème F, qui définit les termes du soutien du tri des emballages ménagers arrive à échéance le 31 décembre 2022. Repoussant la mise en application du barème G, un avenant au contrat actuel est en cours de rédaction par CITEO pour l'année 2023.

Il convient donc de renouveler le soutien des emballages ménagers pour l'année 2023.

Nous sommes actuellement en attente de réception de l'avenant au contrat actuel. Ce dernier devrait nous être fourni par CITEO en décembre 2022.

CITEO confirme que les clauses de l'avenant numéro 4 ne modifient en rien les conditions actuelles sur les soutiens mais permet la prolongation du contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans l'éventualité de l'impossibilité de signature de l'avenant avant fin décembre 2022, CITEO nous confirme que les soutiens seront rétroactifs au 1^{er} janvier 2023.

Dans l'attente de la disponibilité de l'avenant prolongeant le contrat CITEO pour 2023, le Comité Syndical, dans un 1^{er} temps, à se prononce à l'unanimité sur le principe de signature de cet avenant au contrat de soutien au tri des emballages ménagers pour l'année 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
PARIS Daniel